



ICD AFRIQUE

INSTITUT DE COOPÉRATION POUR
LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

www.icd-afrique.org

FICHE PROJET

FEMMES & COQUILLAGES (2018-2020)



IDENTIFICATION DU PROJET

Nom du porteur de projet	Institut de Coopération pour le Développement en Afrique (ICD-Afrique)
Titre du projet	Femmes & Coquillages : Développement durable de filières conchylicole, ostréicole et apicole dans le delta du Saloum
Lieu du projet	Delta du Saloum dans la Région de Thiès au Sénégal : <ul style="list-style-type: none"> - Commune de Dionewar (Villages de Niodior, Dionewar et Falia) - Commune de Palmarin (village de Ngoudoumane), - Commune de Toubacouta (Soucoute, Dassilamé Sérère, Néma Bah, Missira, Bakadadji)
Domaine d'intervention	Soutien à l'entrepreneuriat et au développement économique local
Durée, dates prévisionnelles de début et de fin du projet	Durée : 36 mois Date prévisionnelle de début : juin 2018 Date prévisionnelle de fin : fin 2020
Montant global du projet (en euros)	334 637 €
Partenaires locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Am Be Koun (Tambacounda) - A.G.A.D.A (Ziguinchor) - CURAAN (Toubacouta) - ENDA SAHEL GRAF - Services techniques déconcentrés de l'Etat et collectivités locales
Partenaires institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement Princier de Monaco - Conseil Départemental des Bouches du Rhône - Fondation Princesse Charlène - Fondation Raja - Voiles Sans Frontières - Ville de Port Saint Louis du Rhône

RESUME DU PROJET

Depuis des temps protohistoriques, les activités de collecte et de transformation des coquillages constituent la base de l'alimentation et de l'économie des villages littoraux du Saloum. L'étude préalable qu'ICD-Afrique a réalisée au Sine Saloum a permis d'identifier trois problématiques liées à la pression anthropique et aux conséquences des mutations environnementales :

- Épuisement progressif des ressources naturelles de coquillages et fragilisation de la mangrove
- Conditions de travail dangereuses pour les femmes et les enfants qui les accompagnent
- Absence de sécurité alimentaire et revenus faibles ne permettant pas toujours de subvenir aux besoins des familles

En concertation avec les bénéficiaires, à savoir neuf Groupements d'Intérêts Economiques féminins rassemblant 1975 membres, le projet s'attachera à répondre à ces trois problématiques en accompagnant ces femmes dans le développement d'une activité de conchyliculture et d'ostréiculture (les coquillages étant jusqu'à présent cueillis et non pas cultivés) et en contribuant à diversifier leur activité grâce à la production de miel de mangrove très prisé au Sénégal.

Cette initiative constitue un véritable soutien à l'entrepreneuriat féminin et au développement économique local. Le projet portera à la fois sur le renforcement de capacité des bénéficiaires et la dotation en infrastructures et équipements nécessaires à la réalisation de leur activité, et sollicitera à chacune de ses phases l'ensemble des femmes des GIE.

Les revenus qu'elles en retireront bénéficieront au total à 25 000 personnes de manière indirecte (famille et acteurs de la chaîne). Le projet a besoin de 334 637€ au total pour soutenir les filières ostréicole, conchylicole et apicole pour permettre la gestion autonome et durable de la production d'huitres, de coquillages et de miel par les femmes des GIE du Sine Saloum en :

- 1) Augmentant les revenus des femmes récolteuses à travers l'amélioration des conditions d'exploitations des huitres et coquillages du Saloum et la diversification de leurs activités
- 2) Préservant les ressources naturelles (écosystème mangrove) en développant l'ostréiculture et la conchyliculture à travers la mise en place d'une charte commune

Le projet sera coordonné et mis en œuvre par la coordinatrice de l'antenne locale d'ICD-Afrique dans le Sine Saloum en lien étroit avec les autorités locales et les bénéficiaires. En amont du projet un Comité de pilotage technique sera constitué. Il sera composé des partenaires envisagés par ICD-Afrique : les communes visées par le projet, les services techniques de l'Etat, les associations locales, des représentants universitaires, des OCB, etc. Ce projet est en accord avec les mesures de conservation des écosystèmes mises en œuvre depuis 1976 par l'Etat Sénégalais, salué par les autorités locales et associations protectrices de l'environnement, et répond plus généralement aux Objectifs du Développement Durable (ODD).

Il cadre également parfaitement avec trois objectifs principaux de la convention sur la diversité biologique (CBD): la conservation de la diversité biologique ; l'utilisation durable de la diversité biologique ; le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires directes du projet sont 1975 femmes regroupées au sein de Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Les bénéficiaires indirects sont les familles et proches de ces femmes. On estime donc à près de 20 000 le nombre de bénéficiaires totaux du projet.

Ces femmes vendent leurs productions à des commerçants (bana-bana) locaux ou extérieurs qui les distribuent dans les marchés journaliers ou hebdomadaires nationaux (Fatick, Foundiougne, Sokone, Mbour, Thiès, Dakar, Kaolack, Saint-Louis...) et parfois même dans les marchés internationaux (marchés noirs d'Italie, d'Espagne, de la Corée,...). Cette forte demande accentue la pression sur la ressource et la réduction continue des stocks. Puisqu'elles n'ont comme activité principale que la collecte/transformation/commercialisation des coquillages, l'accompagnement de ce projet les aidera à mieux gérer cette ressource et à pérenniser.

C'est de leur situation alimentaire et économique instable, due à la fragilisation de la mangrove et à l'absence de sécurité lors de la récolte, que le projet veut répondre, en ayant pour objectif d'assurer au bout des cinq ans la gestion autonome de leur production et la préservation de la mangrove.

De façon indirecte, les trois communes de Dionewar, de Toubacouta et de Palmarin bénéficieront de l'exploitation améliorée de la transformation de coquillages par le projet. L'usage de moyen de transport et de transformation respectant l'environnement (non polluants, usage limite de bois de chauffe), l'augmentation du pouvoir d'achat des productrices et producteurs qui entraîneront la création d'autres activités, le développement du transport par les commerçants... tout cela bénéficiera à la population de ces localités.

PORTEUR DE PROJET

Présent depuis 20 ans au Sénégal, ICD-Afrique possède une expérience solide en conduite de projets communautaires, une connaissance contextuelle approfondie et a ainsi tissé des relations constructives avec les populations et autorités locales. ICD-Afrique s'appuie sur ses antennes locales (quatre au Sénégal dont une dans le Saloum) pour assurer la réussite et la pérennité des projets mis en œuvre. Il dispose donc sur les territoires de projets d'un personnel qualifié et pluridisciplinaire pouvant apporter l'expertise technique et les compétences d'animation et de gestion requises. Dans le Saloum, la personne en charge de la mise en œuvre de ce projet est originaire de l'île de Niodior et connaît parfaitement la filière coquillage et les modalités de gestion, coordination, mise en œuvre, suivi et évaluation de projets.

Dans le champ du développement local, ICD-Afrique a notamment mené un projet d'accompagnement de GIE des régions de Tambacounda et de Ziguinchor dans le développement d'activités économiques dans les domaines suivants : maraîchage biologiques, transformation de fruits et légumes bio, fabrication d'huile et de pâte d'arachide, fabrication de savons naturels, fabrication d'outils agricoles, confection de galettes de jujube, embouche bovine, etc.

Des exemples de ces projets sont en ligne sur le site Internet d'ICD-Afrique :

<http://www.icd-afrique.org>

PARTENAIRES ET ACTEURS DU PROJET

Partenaires locaux (communes, autorités locales, services techniques déconcentrés de l'Etat)

Les communes de Dionewar, de Palmarin et de Toubacouta : communication avec les chefs de villages, le sous-préfet pour l'obtention des périmètres conchylicole et apicoles. Ils veilleront également à ce que la population respecte les zones tampons. Ils peuvent servir de médiateurs entre les femmes et l'Etat puisque la mer au Sénégal n'est pas une compétence décentralisée.

Les autorités locales et autres structures étatiques sont regroupées sous la dénomination « Services Techniques Déconcentrés de l'Etat ». Ils sont également impliqués à toutes les phases du projet, de la planification au suivi-évaluation en passant par l'exécution. Chacun, dans son domaine spécifique, apporte ses savoirs et savoir-faire pour optimiser la réalisation du projet. Ils veillent aussi au respect de toutes les normes et réglementations en vigueur au Sénégal.

- Le Service Départemental d'Appui au Développement Local (SDADL) : En tant qu'encadreur et conseiller technique des communes, il assiste les conseils municipaux et les bénéficiaires tout au long de la phase de mise en œuvre du projet.
- La Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) de Djifer et de Niodior : elle est chargée de la mise en œuvre de la politique définie par le gouvernement en matière de surveillance des pêches maritime et continentale, ainsi que dans le domaine de la sécurité de la pêche artisanale. A ce titre, elle assure :
 - ✓ la police des pêches maritimes et continentales au Sénégal, en relation avec les autres structures du Ministère de l'Economie maritime et les forces de sécurité
 - ✓ La planification et la coordination des opérations et des activités de surveillance des Pêches
 - ✓ Le suivi de la sécurité des embarcations, des pêcheurs et des activités de pêche artisanale et la participation à la sécurité maritime, à la lutte contre la pollution et à la recherche et au sauvetage en mer en collaboration avec les autres structures étatiques concernées.
- Secteur des eaux et forêts assure la conservation, la préservation et la protection des ressources végétales et fauniques
- Direction de l'Aire Marine Protégée de Sangomar : C'est un démembrement du Ministère de l'Environnement Sénégalais. Elle vise à renforcer la protection des ressources marines côtières par la mise en place d'un réseau fonctionnel d'aires protégées suffisamment représentatifs des écosystèmes côtiers, estuariens et marins. La création de nouvelles AMP dotées d'organes de gestion adaptée, est l'option privilégiée du Gouvernement, conformément aux recommandations de la Communauté Internationale, notamment la Convention sur la Diversité Biologique. A travers cette politique, le Sénégal souhaite reconstituer son potentiel halieutique et asseoir un développement socioéconomique durable
- Comité de Gestion des Ressources (COGERE)/Conseil Local des Pêches Artisanales (CLPA) : sensibilisation des populations sur l'importance du projet, participation avec les femmes dans la protection de l'environnement, surveillance des zones tampons pour la conchyliculture et l'apiculture. Jouant le rôle de gouvernance locale, il met en place et applique des règles, facilite l'interrelation entre acteurs d'une part et structures étatiques d'autre part.

Le CLPA a pour objectif principal de fédérer tous les acteurs autour de la gestion durable des ressources halieutiques. Il a pour tâche :

- ✓ de donner des avis sur toutes les questions relatives aux activités de pêche artisanale et de culture marine dans la localité concernée. Il assure l'information des pêcheurs artisans et des aquaculteurs sur toutes les mesures relatives à la pêche maritime et à la culture marine dans leur localité
 - ✓ d'organiser les pêcheurs de la localité de manière à réduire et à régler les conflits entre communautés de pêcheurs et entre pêcheurs employant différentes méthodes de pêche
 - ✓ d'organiser les pêcheurs artisans afin qu'ils puissent assister l'administration dans les opérations de suivi et contrôle des activités de pêche.
 - ✓ d'organiser les pêcheurs de la localité de manière à prévenir, réduire et régler en premier ressort les conflits au niveau local
- Les Organismes Communautaires de Bases (OCB/GIE), ciblés par le projet, veilleront à la bonne mise en œuvre du projet en assimilant les formations acquises et les mettant en pratique. Le matériel offert par le projet ne doit être volé, ni prêté et doit être bien protégé pour sa durabilité. Elles doivent veiller à mettre en valeur les bonnes méthodes et pratiques pour qu'à l'issue de l'accompagnement, elles puissent être autonomes et indépendantes techniquement et financièrement.

Partenaires techniques

- ***Am Be Koun***

Association de droit sénégalais, elle met en œuvre des projets générateurs d'activités économiques et d'emplois et s'implique également dans des programmes de développement des services à la population. Sa mission est de promouvoir un développement local durable par la contribution à l'éclosion et au renforcement des initiatives de base individuelles et collectives. Elle met en œuvre des projets d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les zones rurales et périurbaines de la région de Tambacounda.

Secrétaire Exécutif : Boubacar Sidiké SANGARE, Quartier Abattoirs Complémentaires – Route Hôtel Asta Kebe, BP 220 – Tambacounda (SENEGAL), tel : +221 33 981 59 17

- ***A.G.A.D.A***

L'ONG AG.A.D.A s'investit depuis plusieurs années en Casamance, dans l'appui aux initiatives de développement des activités socio-économiques des communautés de base. Elle conduit des projets visant à assurer le développement économique local et la création d'emplois (agriculture, protection de l'environnement, sécurité alimentaire, paix et développement, tourisme solidaire, communication sociale...) et des projets contribuant à améliorer les services à la personne (accès à l'eau, gestion des déchets, éducation, santé...) dans un objectif de réduction des inégalités, de la pauvreté et de l'exode rural.

AG.A.D.A accompagne aussi des programmes de création de pépinières d'espèces forestières menacées, l'implantation de périmètres maraîchers gérés par les groupements féminins, la formation des femmes aux pratiques de l'agriculture biologique, le développement d'activités écotouristiques et solidaires, la promotion d'activités de transformation de fruits et légumes (conserves, confitures) et la mise en place de circuits de distribution des produits frais et transformés.

Secrétaire exécutif : Malick DJIBA - Ziguinchor, Avenue Emile BADIANE, DRDR ex Derbac
Tel : (+221) 77 512 77 75 ; E-mail : icdazig@yahoo.fr

- ***Nébédáy***

Association de droit sénégalais, Nébédáy s'active pour la gestion participative des ressources naturelles par et pour les populations locales. L'association travaille en étroite collaboration avec les femmes sénégalaises pour leur assurer un soutien dans le développement d'activités et les former. Elle appuie les différentes filières de valorisation des ressources naturelles tout en sensibilisant à la nécessité d'une gestion durable des ressources et de développement de l'économie locale.

Nébédáy et ICD-Afrique collaborent pour la première fois dans le cadre de ce projet. Cette collaboration a semblé pertinente dans le sens où Nébédáy est fortement impliquée dans la zone de Palmarin et de Toubacouta, où elle travaille principalement avec des groupements féminins ruraux et intervient dans les Aires Marines Protégées.

Les autres partenaires financiers du projet

- Gouvernement Princier de Monaco
- Fondation Princesse Charlène
- Fondation Raja
- Voiles Sans Frontières
- Ville de Port Saint Louis du Rhône ?
- Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Les autres acteurs

- Producteurs ostréicoles de l'étang de Thau
- Producteurs ostréicoles du Parc Naturel de Camargue

CADRE LOGIQUE

Objectif général

Soutenir les filières ostréicole, conchylicole et apicole pour permettre la gestion autonome et durable de la production d’huitres, de coquillages et de miel par les femmes des GIE du Sine Saloum

Objectif spécifique 1

Augmenter les revenus des femmes récolteuses à travers l’amélioration des conditions d’exploitations des huitres et coquillages du Saloum et la diversification de leurs activités

Résultat attendu 1.1

Les conditions de travail et de sécurité des récolteuses sont améliorées

Activités à développer

Activité 1.1.1 : Dotation de matériel permettant d’améliorer le transport (charrettes et pirogues) et la sécurité des récolteuses (gilets de sauvetage, téléphones...)

Activité 1.1.2 : Cours d’apprentissage de la natation et du secourisme en mer pour les femmes récolteuses

Activité 1.1.3 : Création d’une garderie d’enfants sur l’île de Falia

Résultat attendu 1.2

Les revenus des productrices augmentent grâce à la promotion et à la création d’un circuit de commercialisation des produits du Saloum

Activités à développer

Activité 1.2.1 : Installation de périmètres conchylicoles et ostréicoles et dotation en matériel de culture

Activité 1.2.2 : Construction, viabilisation et réhabilitation d’unités de transformation

Activité 1.2.3 : Dotation de matériel en vue de l’amélioration des conditions d’hygiène des procédés de transformation et de conditionnement des huîtres et des coquillages afin de répondre aux normes en vigueur

Activité 1.2.4 : Dotation en ruches et matériel propre à l’apiculture

Activité 1.2.5 : Formation à la transformation de ressources halieutiques

Activité 1.2.6 : Formation et appui des cultivatrices d’huître et de coquillages à la commercialisation et à la gestion financière

Activité 1.2.7 : Création de vitrines/kiosques de vente des produits du Saloum à Dakar, Mbour et dans le Saloum

Objectif spécifique 2 : Préserver les ressources naturelles (écosystème mangrove) en développant l'ostréiculture et la conchyliculture à travers la mise en place d'une charte commune

Résultats attendus 2.1 : Les femmes récolteuses sont formées et sensibilisées autour de la préservation et de la gestion des ressources naturelles

Activités à développer

Activité 2.1.1 : Sensibilisation des femmes récolteuses à la préservation de la ressource

Activité 2.1.2 : Organisation d'échanges de savoir-faire entre les femmes récolteuses et des producteurs d'huîtres et de coquillages français

Activité 2.1.3 : Formation et accompagnement des récolteuses à la culture d'huîtres et de coquillages

Activité 2.1.4 : Formation et accompagnement à l'apiculture durable

Résultats attendus 2.2 : Les habitants du territoire sont fédérés et une charte commune est adoptée et appliquée par la communauté

Activités à développer

Activité 2.2.1 : Redynamisation les CVD et les CIVD sur la gestion participative des ressources naturelles

Activité 2.2.2 : Organisation de campagnes de sensibilisation communautaire sur la gestion des ressources naturelles

Activité 2.2.3 : Elaboration participative d'une charte commune pour la gestion des ressources naturelles

Activité 2.2.4 : Mise en place d'un dispositif de suivi de l'application de la charte

CHRONOGRAMME

			Activités	A1	A2	A3
OS 1	R1.1	1.1.1	Dotation de matériel de transport et de sécurité			
		1.1.2	Cours d'apprentissage de la natation et du secourisme en mer pour les femmes récolteuses			
		1.1.3	Création d'une garderie d'enfants sur l'île de Falia			
	R1.2	1.2.1	Installation de périmètres conchylicoles et ostréicoles et dotation en matériel de culture			
		1.2.2	Construction, viabilisation et réhabilitation d'unités de transformation			
		1.2.3	Dotation de matériel en vue de l'amélioration des conditions d'hygiène des procédés de transformation et de conditionnement des huîtres et des coquillages afin de répondre aux normes en vigueur			
		1.2.4	Dotation en ruches et matériel propre à l'apiculture			
		1.2.5	Formation à la transformation de ressources halieutiques			
		1.2.6	Formation et appui des cultivatrices d'huître et de coquillages à la commercialisation et à la gestion financière			
		1.2.7	Création de vitrines/kiosques de vente des produits du Saloum à Dakar, Mbour et dans le Saloum			
OS 2	R2.1	2.1.1	Sensibilisation des femmes récolteuses à la préservation de la ressource			
		2.1.2	Organisation d'échanges de savoir-faire entre les femmes récolteuses et des producteurs d'huîtres et de coquillages français			
		2.1.3	Formation et accompagnement des récolteuses à la culture d'huîtres et de coquillages			
		2.1.4	Formation et accompagnement à l'apiculture durable			
	R2.2	2.2.1	Redynamisation les CVD et les CIVD sur la gestion participative des ressources naturelles			
		2.2.2	Organisation de campagnes de sensibilisation communautaire sur la gestion des ressources naturelles			
		2.2.3	Elaboration participative d'une charte commune pour la gestion des ressources naturelles			
		2.2.4	Mise en place d'un dispositif de suivi de l'application de la charte			
-		Evaluation interne				
		Evaluation externe				
		Capitalisation				



ICD-Afrique – www.icd-afrique.org

SIEGE SOCIAL 18 Bd. Camille Flammarion- 13001 MARSEILLE – Tél : +33 (0)4 92 83 92 80– contact.icd-afrique@icd-afrique.org
N° SIRET : 485 237 002 00079 - Immatriculation Tourisme ATES n° IM 075 110 126 - Assurance MAIF Niort contrats n°3262472N & 3135964N
ANTENNE 04 : Château-Garnier - 04170 THORAME-BASSE – Tél/fax : 00 33 (0)4 92 83 92 80 / (0)6 81 22 58 05 - henri.dalbies@gmail.com